

TABLE RONDE N°1

LA PERSPECTIVE DU CADRAGE AU RÉVÉLATEUR DU PÉTITIONNEMENT : POUR UNE CONCEPTION PLURALISTE DES CADRES D'INTERPRÉTATION¹

Jean-Gabriel Contamin, Université d'Artois-Ceraps

“NOUS AUSSI

Agents, Fonctionnaires départementaux de la Seine-Saint-Denis, Usagers des services publics

NOUS REFUSONS

.Les dispositions du projet de loi Debré sur les certificats d'hébergement des étrangers : nous soutenons l'appel lancé à désobéir à de telles mesures si elles étaient adoptées.

.Les mesures du projet de loi Debré qui précarisent les droits et libertés des étrangers (non renouvellement automatique de la carte de 10 ans, multiplication des obstacles à la régularisation,...).

.L'amalgame pratiqué par Monsieur Raoult entre les difficultés de la population (chômage, logement, sécurité, etc...) et l'immigration, notamment dans ses récentes déclarations scandaleuses concernant la Seine-Saint-Denis.

.Les pressions visant à transformer les professionnels des institutions, notamment le Conseil Général, en délateurs : nous affirmons que nous respecterons nos obligations de secret professionnel à l'égard de tous les usagers, en situation régulière ou irrégulière.

NOUS APPELONS

l'ensemble des collègues et usagers du Service Public à signer, faire signer cette pétition et à participer à toutes les initiatives prévues, à commencer par :

Les manifestations du 22 Février 1997 à 15h00-Gare de l'Est et du 25 Février 1997...

Bobigny, le 17 février 1997

Appel lancé par : ...

Pétition à retourner auprès de : (DEF, DPAS, DAD, DCJS, Direction du Personnel)”

Février 1997 : Un ensemble de jeunes cinéastes français lancent un appel à désobéir à certains articles du projet de loi Debré sur l'immigration si celui-ci venait à être voté. Cet appel est bientôt relayé par différentes autres professions, par différents autres collectifs dont un collectif d'agents, fonctionnaires départementaux de la Seine-Saint-Denis.

La pétition de celui-ci pourrait être considéré comme un parfait exemple de ce que les tenants de la perspective des cadres d'interprétation ont appelé une 'connexion de cadre'. En effet, en reliant les problèmes posés par le projet de loi Debré aux déclarations du ministre de la Ville concernant la Seine-Saint-Denis et les difficultés de sa population, ainsi qu'aux obligations de secret professionnel des fonctionnaires à l'égard des usagers, les promoteurs de

¹ Version provisoire d'un texte pour partie inspiré d'une communication discutée par E.Agrikoliansky dans le cadre du Séminaire sur les cadrages organisé par J.Gerstlé à l'Université Paris 1, et intitulée à l'époque : 'La perspective des cadres d'interprétation au révélateur de la genèse des mobilisations alter-mondialistes en France'.

cette pétition semblent stratégiquement favoriser chez les signataires potentiels, fonctionnaires et usagers de la Seine-Saint-Denis, un alignement des cadres d'interprétation, condition préalable, selon ces théoriciens, à la mobilisation.

Plus largement, le pétitionnement semble être une forme de mobilisation particulièrement adaptée à la mise en évidence de la fécondité de cette perspective des cadres puisque la réussite de l'alignement des cadres est supposée démontrée par la signature d'un texte commun, tandis que le mode de production dudit texte paraît être un observatoire privilégié des stratégies de cadrage qui vont favoriser l'alignement. Il est du reste assez aisé de trouver dans la plupart des textes pétitionnaires des indices de l'ensemble des processus de cadrage que distinguent D.Snow et son équipe.

Pourtant, ce que l'exemple de la pétition des fonctionnaires départementaux de la Seine-Saint-Denis suggère, ce sont aussi certaines des limites de cette perspective. En effet, là où les tenants de celle-ci tendent à postuler un alignement de cadre, on trouve une pétition dont le texte est finalement assez éloigné du texte initial proposé par les cinéastes. Encore, faudrait-il prendre en compte les manières dont les signataires peuvent eux-mêmes se réappropriier le texte du collectif des fonctionnaires départementaux. De même, là où, au nom d'un biais centraliste, les tenants de la perspective des cadrages laissent supposer que ce sont toujours les entrepreneurs centraux de mobilisation qui sont à l'origine de la connexion de cadre, on se trouve devant une situation où, à l'inverse, ce sont des entrepreneurs périphériques de mobilisation qui se chargent de cette tâche.

Ce que suggère donc finalement cet exemple, c'est précisément que, parce que la forme pétitionnaire semble particulièrement adaptée à l'application de la perspective des cadres, elle peut devenir un terrain particulièrement favorable à la mise à l'épreuve de cette perspective.

C'est donc ce qu'on souhaiterait démontrer dans cette contribution. D'abord en faisant rapidement le point sur cette perspective du cadrage. Ensuite, en en soulignant, à partir de divers exemples empiriques tirés de notre travail de thèse, la fécondité pour comprendre un ensemble de mobilisations. Enfin, en s'interrogeant sur les anomalies qu'elle laisse en suspens et en en faisant l'occasion de mettre en évidence certaines faiblesses de cette perspective. On montrera notamment que, le plus souvent, ce ne sont pas les entrepreneurs centraux d'une mobilisation qui adaptent leur message pour justifier le concernement d'acteurs divers, mais que ce sont, plutôt, des entrepreneurs locaux, voire les acteurs protestataires eux-mêmes, qui font l'effort de se rattacher à ce cadre central, au point même qu'on puisse contester qu'un "réel" alignement des cadres soit nécessaire à une mobilisation. On soulignera surtout que la perspective du cadrage gagnerait à surmonter un ensemble de biais initiaux qui, en créant un

cadre trop rigide, en limitent la fécondité : les biais centraliste ou élitiste, stratégeste et monolithique notamment. Il s'agirait dès lors de passer d'une conception centraliste des cadres d'interprétation à une conception pluraliste des cadres d'interprétation qui permette de comprendre à la fois que coexistent, dans une même mobilisation, des cadrages très divers, pas forcément hiérarchisés, et les conditions fragiles qui permettent à cette coexistence de ne pas être « disphorique ».

I-LA PERSPECTIVE DES CADRES EN SOCIOLOGIE DES MOBILISATIONS OU LA RÉUSSITE D'UN NOUVEAU 'CADRE D'INTERPRÉTATION'²

Les auteurs anglo-saxons s'accordent généralement pour distinguer trois phases dans l'histoire de la sociologie des mobilisations telle qu'elle s'est développée aux Etats-Unis [cf par exemple, Oliver et Johnston, 2000, p.37sq.]³. Dans un premier temps, dans les années 1950s-1960s, aurait dominé la psychologie sociale : les théoriciens du comportement collectif présentent les mouvements sociaux comme des mouvements de foule et de panique et se focalisent notamment sur le rôle que jouent les facteurs affectifs dans la participation à une mobilisation [Smelser, 1962 ; Turner et Killian, 1972]. Puis, à partir des années 1970s et jusqu'au milieu des 1980s, on abandonne largement les perspectives psychologiques, socio-psychologiques et normatives pour leur préférer des variables objectives. Contre le mythe de la foule folle, on tend à faire des acteurs protestataires des individus hautement rationnels : c'est le temps des théories structuralistes et matérialistes de la mobilisation des ressources [Zald et McCarthy, 1977] et du processus politique [McAdam, 1982]. Enfin, à partir du début des 1980s, des psycho-sociologues critiquent ces perspectives parce qu'elles tendent à ne traiter les mouvements sociaux que dans des termes organisationnels et politiques alors même

² Au-delà du 'jeu de mots', il s'agit au passage aussi d'illustrer par l'absurde certaines des facilités et des limites du vocabulaire du 'cadrage'. D'un côté, il peut s'agir d'une manière, sans doute, économique de présenter les choses, sitôt qu'on s'adresse à un public qui a lui-même intégré le vocabulaire de perspective des cadres d'interprétation. D'un autre côté, c'est un cadre conceptuel qui pourrait aussi peut-être perdre de sa pertinence sitôt qu'il en vient à servir toutes les causes, dans toutes les occasions. Ce à quoi appelle dès lors implicitement cette communication, c'est à faire passer le langage des cadres d'interprétation au filtre de ce que J.C.Passeron (1991), dans un exercice d'auto-dérision –du moins, on le suppose...-, nomme la 'commutation énonciative', en se demandant dans quelle mesure ce langage ajoute de l'intelligibilité, dans quelle mesure il n'est qu'une majoration stylistique, dans quelle mesure il en vient même parfois à parasiter la réflexion.

³ Cette généalogie scientifique, comme toute généalogie disciplinaire [Mauger, 1994], mériterait bien sûr d'être questionnée, dans la mesure où elle contribue pour partie à légitimer et à 'cadrer' le sous-champ disciplinaire' émergent qu'elle est supposée décrire en lui attribuant des ancêtres putatifs... et en lui en retirant d'autres, notamment le paradigme marxiste. Ce n'est toutefois pas là le centre de notre propos.

que se développent des ‘Nouveaux Mouvements Sociaux’ supposés fonder d’abord sur des questions identitaires et idéelles. On souligne que la mobilisation ne dépend pas tant de la disponibilité de ressources, de l’ouverture d’opportunités politiques ou d’un calcul coûts-bénéfices que de la façon dont ces différents éléments sont perçus. On appelle, contre l’omnipotence des modèles structurels d’explication, à un retour des idées (‘bringing ideas back in’). On insiste sur l’importance des facteurs idéels et subjectifs de la participation, sur les processus d’interprétation et de symbolisation, au nom d’un ‘constructionnisme social’ [Snow et Oliver, 1995, p.586] qui rappelle que le lien entre les griefs et la participation est médié par l’interprétation qu’en font les acteurs.

Ainsi, la mise en cause des limites des modèles structurels d’explication des mobilisations collectives ouvre une ‘fenêtre d’opportunité’ à ceux qui s’intéressent à la construction sociale de la réalité des mouvements et aux processus de communication. La perspective du framing (cadrage) est précisément l’une de celles qui parvient le mieux à se saisir de cette opportunité. Elle prend source dans les travaux de Gregory Bateson (1954) en matière d’interaction communicative et notamment dans l’idée que chaque interaction suppose de ceux qui y participent des ‘cadres interprétatifs’ par lesquels ils définissent comment les actions et les paroles des autres doivent être comprises. Un concept qu’E. Goffman (1991, 1974) introduit ensuite en sociologie pour désigner des ‘schèmes d’interprétation’ qui permettent à des individus de « localiser, percevoir, identifier et étiqueter » des événements dans leur espace quotidien et le monde en général : en cherchant à identifier des cadres fondamentaux, des schèmes de compréhension disponibles dans notre société, E. Goffman suggère que les cadres ne sont pas réinventés de toutes pièces chaque fois que l’on passe d’une situation à une autre, mais qu’ils existent en tant qu’éléments d’une culture d’un individu ou d’un groupe, qu’ils renferment par avance les significations pertinentes pour chaque situation et qu’ils contribuent donc à organiser son expérience et guider son action. Enfin, ce concept est finalement importé dans un cadre macro-sociologique, d’abord pour étudier les processus de cadrage médiatique [Tuchman, 1973], ensuite pour travailler plus spécifiquement sur la façon dont les médias cadrent les mouvements sociaux [Gitlin, 1980] et, enfin, pour rendre compte de la manière dont les acteurs des mouvements sociaux eux-mêmes cadrent leurs propres activités, produisent des cadres d’interprétation (cf articles fondateurs de Snow et son équipe, notamment Robert Benford à partir de 1986) : un cadre est un schéma cognitif individuel, mais il n’a d’importance pour l’action collective que dans la mesure où il est partagé par assez de personnes pour lier leurs comportements dans des modèles partagés.

En matière de mobilisation collective, cette perspective se décline alors –tout au moins

dans sa première formulation- en six propositions.

1°) Il ne suffit pas qu'une situation soit injuste pour qu'elle soit perçue comme telle et qu'elle donne lieu à mobilisation [Festiner, Abel, Sarat, 1980-81] : les événements et les objets n'ont pas de signification intrinsèque.

2°) Pour qu'il y ait mobilisation, il faut au préalable qu'une masse critique de gens aient socialement construit une représentation commune de la situation comme injuste et immorale et non comme malheureuse et à la limite tolérable. Autrement dit, il ne saurait y avoir mobilisation sans alignement des cadres d'interprétation des individus autour d'un cadre commun : ceux-ci doivent s'accorder sur un diagnostic de la situation ('diagnosis framing' = identification du pb et attribution de responsabilité), sur un moyen d'y remédier ou tout au moins sur un moyen de s'y attaquer ('prognostic framing') et, finalement, sur la nécessité d'agir ('motivational framing'). C'est pourquoi K.Jasper [1997, p.77] peut désigner la perspective du cadrage en sociologie des mobilisations comme l' 'approche de l'alignement des cadres d'interprétation'.

3°) L'alignement des cadres d'interprétation suppose une activité de cadrage ('framing') de la part des entrepreneurs de mobilisation. Ceux-ci cherchent en effet à influencer sur les représentations de la réalité qui sont celle des différents publics. Ils s'engagent donc dans un travail de cadrage en pensant, à raison [1986], ou à tort ou à raison -diront les mêmes dans des versions postérieures [2000]- que la lutte de représentation est un préliminaire à l'action. Pour ce faire, ils construisent des 'cadres d'action collective', ensemble de croyances et de représentations orientés vers l'action qui inspirent et légitiment les activités et les campagnes des entreprises de mobilisation, 'afin de ('intended to') mobiliser des adhérents potentiels, d'obtenir le soutien du public et de démobiliser les adversaires' en insistant sur le caractère sérieux et l'injustice d'une situation sociale particulière. Les cadres procurent un principe interprétatif qui aligne les schèmes d'interprétation que les participants apportent avec eux dans l'interaction.

4°) Ce processus de cadrage, qui vise à lier les intérêts et les cadres d'interprétation d'un mvt avec ceux de participants potentiels, repose essentiellement sur quatre types de stratégies : la connexion de cadre ('frame bridging') ; l'amplification des cadres (frame amplification) ; l'extension de cadre (frame extension) et la transformation de cadre (frame transformation)

5°) La réussite d'une entreprise de cadrage dépend dès lors de la capacité du cadre d'interprétation construit par les entrepreneurs de mobilisation à entrer en résonance avec le terreau culturel dans lequel ils agissent, celle-ci dépendant d'abord de la crédibilité du cadrage

auprès d'une population donnée (cohérence de celui-ci, crédibilité de ceux qui en sont les porteurs), et, d'autre part, de la saillance des problèmes pris en compte, de leur proximité avec la vie quotidienne des publics-cible et de leur adéquation avec les mythes essentiels de la population-cible. D'où la 'loi sociologique' avancée par Gerhards et Rucht (1992) selon laquelle plus est grand l'éventail des problèmes couvert par un cadre, plus est large l'éventail des groupes sociaux qui peuvent être concernés par le cadre et plus est forte la capacité de mobilisation du cadre. Et ce, tant que les différents problèmes couverts par le cadre peuvent être 'plausiblement connectés entre eux'

6°) Enfin, si la plupart de ces cadres d'interprétation sont spécifiques à une mobilisation particulière, il en est un petit nombre qui auraient une portée plus large que les autres. Ceux-ci sont nommés des « cadres cardinaux » ('master frames'), cadres qui, au contraire du 'cadre organisationnel' central à une seule entreprise de mobilisation, ont été adoptés par deux ou plus mouvements distincts parce qu'ils sont suffisamment ouverts et suffisamment en résonance culturelle avec leur milieu historique pour être empruntés par des mobilisations assez différentes (exemple : le cadre de l'égalité des droits ou le cadre du retour à la démocratie). Ces cadres cardinaux seraient dès lors souvent à la source de cycles de mobilisation.

Or, force est de constater la réussite intellectuelle de cette perspective des cadres d'interprétation en sociologie des mobilisations. De fait, à la suite des travaux de D.Snow, on note, aux Etats-Unis comme en Europe, une prolifération des études qui examinent la construction sociale des mobilisations collectives en usant de la perspective du cadrage. Un succès dont on peut recenser quatre indicateurs [Benford et Snow, 2000]. D'abord, l'augmentation presque météorique du nombre de publications qui font référence au lien entre cadrage et mouvement depuis le milieu des années 1980 : une référence dans les Sociological Abstracts en 1986 contre 43 en 1998. Ensuite, l'augmentation du nombre de citations des trois articles séminaux sur le framing et les mouvements sociaux [Snow et al., 1986, 1988 et 1992] : 7 citations en 1990, 106 en 1998. Puis, l'augmentation du nombre de cadres 'découverts' : plus d'une centaine liés à des mouvements plus ou moins spécifiques lorsque D.Benford et D.Snow en font la recension. Enfin, même, le nombre croissant de critiques qui se focalisent sur des dimensions conceptuelles spécifiques de la littérature sur les mouvements et les processus de cadrage ou sur ses relations avec d'autres perspectives.

En ce sens, on peut donc voir dans l'usage de la perspective des cadres d'interprétation en sociologie des mobilisations l'exemple même d'un 'cadre d'interprétation' qui a réussi,

sans doute pour partie parce qu'il est 'entré en résonance' avec l'état du champ intellectuel anglo-saxon, puis européen au milieu des années 1980, avec ce qu'on a par ailleurs dénommé le 'linguistic turn'⁴. Cette perspective en vient ainsi à fonctionner comme un nouveau paradigme, support d'un ensemble de travaux qui le prolongent et l'illustrent dans le cadre d'une 'science normale' (Kuhn). Or, les mobilisations pétitionnaires, par leur organisation même, semblent l'illustration même de la pertinence et de la fécondité de ce cadre analytique.

II-L'ACTION PÉTITIONNAIRE À LA LUMIÈRE DE LA PERSPECTIVE DES CADRES D'INTERPRÉTATION

En effet, d'un point de vue sociologique, une pétition peut être définie, en première approximation⁵, comme un texte revendicatif voués à être endossé par un certain nombre de personnes dont l'une au moins n'a pas eu la possibilité de le modifier. Une pétition, "cela se lance", ce qui suppose qu'il y ait des personnes qui la lancent et d'autres qui n'aient que la possibilité d'y souscrire ou de ne pas y souscrire. En ce sens, dans l'acte pétitionnaire, ce que demandent les protestataires semble objectivé dans un texte auquel chacun a souscrit personnellement, si bien que la signature individuelle d'un même appel semble concrètement avérer une forme d' 'alignement des cadres d'interprétation' autour d'un cadre défini *a priori* et matérialisé dans les termes même de la pétition.

Autrement dit, la signature d'une pétition peut être lue, à partir de la perspective des fondateurs de la théorie des cadres de l'action collective comme le symbole même d'une stratégie réussie de communication vers des auditoires. Des Organisations de Mouvement Social (SMO) innovantes développent une activité stratégique, calculée et consciente de cadrage concrétisée au travers du texte même de la pétition, en vue d'enrôler les soutiens les plus nombreux, afin de créer et de sceller des alliances avec d'autres organisations de mouvement social. On pourrait dès lors expliquer la 'réussite' d'une entreprise pétitionnaire⁶

⁴ Une hypothèse qui, au passage, révèle pourtant une des faiblesses de ce cadre, son caractère pour partie circulaire : c'est la 'réussite' de ce cadre qui semble le signe de l'entrée en résonance qui est supposée expliquer cette réussite. On y reviendra.

⁵ Sur cette définition sociologique préalable, qui s'oppose point par point à sa définition juridique, et ses limites sitôt qu'on étudie sociologiquement le phénomène pétitionnaire, on s'autorisera à renvoyer à notre travail de thèse [Contamin, 2001].

⁶ On se contentera ici de considérer comme indicateur de 'réussite' d'une mobilisation pétitionnaire le nombre relatif de signatures obtenues. Sur le caractère restrictif d'une telle acception de la 'réussite' d'une mobilisation, cf Contamin, 2001, p.148sq.].

par la capacité de ces entrepreneurs de mobilisation à produire un texte qui prenne en charge et articule des problèmes idéologiquement congruents, mais jusque là non liés structurellement les uns aux autres (frame bridging), qui éclaircisse et élargisse des cadres disponibles (frame amplification), qui étende la base de soutien de ce groupe en intégrant à ses thèmes habituels de revendication de nouveaux thèmes, incidents par rapport aux objectifs primaires, mais de saillance considérable pour des adhérents potentiels (frame extension), qui diffuse et justifie de nouvelles pratiques, de nouvelles valeurs à l'encontre des préjugés en vigueur (frame transformation) et qui, finalement, entre en résonance avec le terreau culturel dans lequel ils agissent [Benford et Snow, 2000] : la réussite de la mobilisation pétitionnaire ne serait que la conséquence de la réussite de l'entreprise d'alignement des cadres d'interprétation.

Si, du reste, on fait passer au tamis de la perspective du cadrage des textes pétitionnaires, on y retrouve sans peine les processus de cadrage mis en évidence par D.Snow et ses successeurs. Certes, certains textes ne recèlent de traces d'aucun de ces mécanismes puisque, comme on a pu le montrer ailleurs, l'entreprise de cadrage répond à une double nécessité de 'concernement' des mobilisés potentiels –il s'agit tout à la fois de convaincre ceux-ci qu'ils sont concernés par l'enjeu de la mobilisation afin qu'ils la rejoignent, mais aussi, ce que négligent de souligner les tenants de cette perspective, de limiter le risque que la mobilisation puisse être soumise à ce qu'on a pu définir comme l'argument 'NIYBY' (It is 'Not In Your Back Yard'), qui tend à mettre en cause une action au prétexte que ceux qui y participent ne seraient pas assez directement concernés par la question en jeu- que remplissent de manière presque évidente certaines actions qui ne visent pas à mobiliser au-delà du milieu le plus évidemment touché par l'enjeu mis en valeur. Lorsque la Fédération CGT des cheminots fait signer une pétition qui vise à défendre les facilités de circulation des agents SNCF et de leurs ayant-droits, elle se contente de définir de manière restrictive la "communauté pertinente de l'action pétitionnaire" [Segrestin, 1980] dans l'intitulé ou les premiers mots de la pétition –les 'actif/retraité/ayant-droit/contractuel/Personnel CE ou CCE' de la SNCF- sans chercher dans la suite du texte ni à justifier le concernement des membres de cette communauté –qui semble aller de soi-, ni à étendre ce concernement à d'autres populations. Du reste, le secrétaire général du syndicat cheminot d'Achères, qui se charge de la faire signer lors de la Fête de l'Humanité 1997, demande à ceux qui s'appêtent à signer s'ils sont "cheminots ou ayant-

droit” et explique à ceux qui ne sont ni l’un, ni l’autre, qu’ “alors, c’est une pétition qui ne vous concerne pas”.

A l’inverse, le seul fait d’étendre ou de modifier le champ des signataires semble contribuer à justifier du concernement de tous ceux qui appartiennent à ces catégories, à « faire en sorte que les revendications et les identités de ceux qu’on souhaite influencer apparaissent assez proches des [siennes] pour justifier une action coordonnée » [McAdam, 2005, p.65] et ainsi à amorcer à moindre frais une ‘connexion de cadre’. Ainsi, la pétition initiée par les fonctionnaires départementaux de la Seine-Saint-Denis citée en introduction recourt à ce procédé pour intéresser les usagers des services publics à leur action. C’est toutefois, comme on l’a vu, dans le mode d’argumentation lui-même que transparait cette stratégie de ‘connexion de cadre’ en reliant la lutte contre le projet de loi Debré sur l’immigration à la mise en cause par le ministre de la Ville de la Seine-Saint-Denis et des difficultés de sa population. Une activité de cadrage qu’on retrouve du reste, lors de cette même mobilisation, dans nombre de textes dont les auteurs s’efforcent de prouver le concernement des signataires en rattachant la question des lois sur l’immigration à des questions qui leur sont plus proches. Une pétition des salarié(e)s de Rhône-Poulenc Biochimie rattache ainsi cette question à celles de la mondialisation ou du partage du temps de travail; l’« appel des femmes » la rattache à la situation des “femmes françaises ou étrangères [qui] sont les premières atteintes” par la pauvreté, les inégalités, la précarité et le chômage; tandis que la pétition de L’Itinérant, journal vendu au profit des “Sans Domicile Fixe”, la rapproche des questions du chômage, de l’exclusion et de la pauvreté.circulaire

Dans ce dernier appel, on note de plus le souci de rattacher la mobilisation à de grandes valeurs supposées partagées et partageables par de nombreux signataires : la France et son Histoire; la Liberté, l’Egalité et la Fraternité; les valeurs républicaines. C’est alors à un second mode de construction du concernement des signataires qu’on se trouve confronté, proche de ce que D.Snow et son équipe appellent l’“amplification de cadre”. On souligne –et suscite– l’intérêt des pétitionnaires à l’objet de la pétition en clarifiant et développant cet objet, soit en montrant en quoi il est lié à une ou des valeurs supposées partagées par les signataires -c’est l’“amplification des valeurs”, comme dans l’exemple ci-dessus- soit en montrant en quoi l’engagement de ces derniers est nécessaire à l’obtention des revendications défendues -c’est l’“amplification des croyances”-, soit en dramatisant la présentation de la situation –c’est ce que D.Benford définit plus tard comme l’« amplification affective/émotionnelle » [Benford, 1997, p.419].

Ainsi, la pétition lancée par les personnels d’EDF-GDF contre la privatisation de leur

entreprise (cf document n°1, recueilli notamment à l'occasion de la manifestation parisienne contre le plan Juppé sur la Sécurité Sociale, 5/12/1995⁷), telle qu'elle est rédigée, est un parfait exemple d'une construction du concernement des signataires par un processus d'"amplification des croyances".

On y retrouve en effet : -l'insistance sur le caractère sérieux du problème : "Vos Services Publics Nationalisés (...) sont en cette fin 1995 directement attaqués. (...) le Service Public de l'électricité et du gaz (...) est menacé à très court terme";

-la mise en évidence des responsables : Bruxelles, le gouvernement et les directions d'EDF-GDF;

-l'affirmation de la nécessité de résister : "Ne laissez pas privatiser votre électricité et votre gaz";

-l'affirmation de la possibilité d'y parvenir : "Usagers, cela dépend beaucoup de vous";

-et le choix d'une cible d'influence, le Président de la République.

⁷ Notons, au passage, que le lieu même de recueil de cette pétition relève d'une connexion de cadre... qui n'est pas le propre des organisateurs 'centraux' de la mobilisation, mais d'organisateur périphériques. Un cas de figure que les tenants de la perspective des cadres tendent justement à négliger. On y reviendra.

Les personnels d'EDF GDF s'adressent à vous

Ne laissez pas privatiser votre électricité et votre gaz

Vos Services Publics Nationalisés, qu'ils soient de l'électricité, du gaz, des télécommunications, du transport ou de la santé sont en cette fin 1995 directement attaqués.

En soutenant majoritairement l'action des personnels de ces services, vous marquez votre attachement à l'existence de ces services essentiels à votre vie et qui ne doivent être qu'à votre service et celui de la Nation.

Personnels d'EDF GDF, nous vous informons que le Service Public de l'électricité et du gaz, fondé sur la nationalisation et qui a fait la preuve de son efficacité technologique, économique et social est menacé à très court terme :

➤ le 14 décembre prochain, à Bruxelles, pourrait se décider la libéralisation totale du secteur de l'énergie.

➤ Dans les semaines qui viennent, le gouvernement envisage de modifier la loi de Nationalisation pour faire entrer le capital privé (projet du RPR Borotra)

➤ les directeurs d'EDF GDF embolent le pas, préparent la transformation de votre service public en « groupe multinational ».

Dans tous les cas, l'objectif est le même. Il s'agit de livrer aux appétits des multinationales privées votre service public.

Les conséquences pour vous seraient énormes :

➤ Augmentation immédiate des tarifs (comme la privatisation en Grande Bretagne l'a démontré), et multiplication des services payants,

➤ Suppression du service public dans les zones des zones rurales ou de banlieue

➤ Fermeture des agences de proximité et mise en cause de l'égalité de traitement

➤ Abandon de toute politique énergétique globale, élément essentiel de l'indépendance nationale

➤ Suppression d'emplois par milliers.

➤ Mise en cause des dépenses de sécurité, de sûreté, d'environnement jugées non rentables.

➤ Accroissement des cadeaux aux gros consommateurs industriels au détriment des petits usagers

**Votre facture peut et doit baisser
immédiatement de 40 % !**

L'électricité et le gaz en France sont parmi les moins chers d'Europe. Mais ils le sont encore trop ! La performance du Service Public français permettra de les baisser. Mais vos factures sont de plus en plus multiples taxes, alors que le gaz et l'électricité sont des produits de première nécessité et ne devrait être taxés qu'à 5,5 %, votre facture est alourdie de 30 %. A cela s'ajoutent des charges inconnues payées par vous, usagers, sans rapport avec l'électricité et le gaz (financement du canal Rhin-Rhône !). Pour baisser votre facture de 40 %, il faut qu'EDF GDF restent nationalisés, ne soient ni privatisés, ni pillés par l'Etat ou les capitalistes privés

des « non rentables », comme

**L'électricité, le gaz sont des biens indispensables
dont chacun doit disposer**

Pour qu'EDF-GDF poursuivent leur modernisation, soient humanisés et démocratisés, créateurs d'emplois stables, ils doivent rester nationalisés.



USAGERS, CELA DEPEND BEAUCOUP DE VOUS.

PETITION PUBLIQUE A ENVOYER AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

JE M'OPPOSE A LA PRIVATISATION DU GAZ ET DE L'ELECTRICITE.

Vente au juste prix, égalité de traitement, tarifs identiques quel que soit le lieu d'habitation, service rendu 24 h/24, desserte en électricité pour tous, prise en compte de l'environnement et de l'intérêt général. Ces principes régissent le Service Public du Gaz et de l'Electricité. Leur mise en oeuvre implique le maintien de la Nationalisation, la préservation d'EDF-GDF, entreprises publiques au service de la Nation et de tous les usagers.

NOM - Prénom :

Signature :

L'envoi au Président de la République ne nécessite pas de timbre

Sont donc ici activées les cinq croyances sur lesquelles, selon D.Snow et son équipe, les promoteurs de mobilisation peuvent jouer en amplifiant un cadre d'interprétation. On y retrouve aussi le triptyque diagnosis framing-prognostic framing-motivational framing.

Si l'on ajoute que cette même pétition, d'une part, met en scène le caractère dramatique de la situation –par l'emploi du sens interdit ou d'un vocabulaire guerrier ('menacé', 'attaqués')- (amplification affective), et, d'autre part, rattache cette action d'abord à la notion de "Service Public" (amplification des valeurs) et, ensuite, à la situation des usagers de ces services -"Les conséquences pour vous seront énormes..." (connexion de cadre)-, on voit que l'ensemble des types de cadrage jusque là distingués y sont rassemblés.

On pourrait du reste même y voir certaines traces des deux derniers processus de cadrage isolés par D.Snow et son équipe. L'« extension de cadre » lorsqu'il s'agit plus ou moins explicitement d'agréger aux revendications centrales d'autres thèmes qui peuvent sembler incidents par rapport aux objectifs primaires, mais de saillance considérable pour des adhérents potentiels : loin de se contenter de s'opposer à la privatisation d'EDF-GDF, le signataire potentiel est aussi conduit à se prononcer en faveur de la 'vente au juste prix', l' 'égalité de traitement', le 'service rendu 24h/24', la 'prise en compte de l'environnement et de l'intérêt général' ou la baisse immédiate de 40% des tarifs, comme si l'ensemble de ces revendications qui peuvent mobiliser des publics diversifiés constituaient un complexe indissociable. La « transformation de cadre », enfin, lorsque les auteurs de la pétition semblent se donner pour objectif de lutter contre des préjugés en vigueur en soulignant que « l'électricité et le gaz en France sont parmi les moins chers en Europe » et que leur coût encore trop important tient pour partie aux taxes qui leur sont imposées.

Ainsi, en une seule pétition, semblent rassemblées l'ensemble des caractéristiques qui sous-tendent le modèle du cadrage : un entrepreneur de mobilisation central qui use d'un ensemble de processus de cadrage en vue de persuader un ensemble de participants potentiels de se joindre à la cause qu'il souhaite défendre en les conduisant à partager un même cadre d'interprétation de la réalité. Le mode de présentation de la pétition lui-même –un discours qui s'adresse d'abord aux signataires potentiels, pour, finalement, se retourner dans un second temps vers le destinataire des revendications- serait du reste un symbole évident de la pertinence de cette perspective du cadrage appliqué à ce mode d'action.

Ainsi, le pétitionnement réunit un ensemble de caractéristiques qui en font, semble-t-il, un laboratoire privilégié de l'usage de la perspective des cadres en sociologie des mobilisations. Et, ce, d'autant que son mode d'organisation pourrait limiter certains des biais

qui lui sont parfois reprochés. A ceux qui s'interrogent parfois sur la représentativité des corpus à partir desquels les tenants de cette perspective dégagent des cadres d'interprétation partagés [Johnston, 2002, p.71sq.], on répondrait qu'en l'occurrence le texte unique de la pétition synthétise l'ensemble de ces cadres. A ceux qui questionnent la réception des cadres d'interprétation et la réalité de leur alignement préalable ou progressif [Mathieu, 2002, p.87]), le caractère trop « monolithique » de nombre d'analyses [Benford, 1997, p.422sq.], on rétorquerait qu'ici un alignement *a minima* est attesté par la signature d'un texte commun : le monolithisme ne serait pas une construction du chercheur, mais le résultat du processus de mobilisation concrétisé au travers d'un texte..

A ceux qui s'interrogent sur la possibilité de juger du pouvoir des cadres d'interprétation selon un protocole qui ne soit pas circulaire [Jasper, p.76], qui ne se contente pas de partir de mobilisations qui ont « réussi », de s'intéresser aux cadrages que les entrepreneurs de mobilisation ont proposés et de tracer un lien de causalité entre les uns et les autres en en concluant que le cadrage choisi a résonné, on opposerait la possibilité que donne le pétitionnement de comparer plusieurs mobilisations successives autour de causes proches, d'étudier la manière dont elles ont été cadrées et de s'interroger sur leur succès respectif, de comprendre en ce sens pourquoi certains cadrages semblent 'résonner' et pas d'autres [Snow et Benford, 1988]⁸. On a ainsi pu confronter le succès relatif de la mobilisation initiée par les cinéastes contre le projet de loi Debré en février 1997 à l'échec relatif de la mobilisation que certains d'entre eux tenteront de faire émerger en octobre de la même année contre le projet de loi Chevènement sur l'immigration autour de problématiques parentes, en rapportant notamment cette différence à des oppositions de cadrage (cf document n°2). Au cadrage minimaliste des cinéastes en février 1997 qui ne fait pas même explicitement référence au projet contre lequel il se pose, qui se contente de défendre la liberté de chacun d'héberger qui il le désire et qui, ce faisant, se concentre essentiellement sur une seule des dispositions du projet de loi Debré, s'opposent les revendications beaucoup plus radicales et directes qui sont formulées en octobre 1997 : "la régularisation de tous les sans-papiers qui en ont fait la demande", une rupture radicale avec "les lois d'hier (Pasqua-Debré) et celle qu'on nous annonce aujourd'hui (Chevènement)". A une demande "réactive" qui laisse chacun imaginer les demandes positives qui y correspondent, s'oppose une demande "pro-active" qui ne laisse pas aux signataires la possibilité d'y investir ses propres préoccupations.

⁸ Sur une autre forme de contournement méthodologique d'un tel raisonnement circulaire, fondé cette fois-ci sur une démarche quantitative et appliqué aux tracts, cf Contamin, 2005.

Document n°2 : Comparaison de deux appels contre les projets de loi gouvernementaux sur l'immigration en 1997 :

Appel des cinéastes contre le projet de loi Debré, 02/1997 :

« Nous, réalisateurs français, déclarons : Nous sommes coupables, chacun d'entre nous, d'avoir hébergé récemment des étrangers en situation irrégulière.

Nous n'avons pas dénoncé nos amis étrangers. Et nous continuerons à héberger, à ne pas dénoncer, à sympathiser et à travailler sans vérifier les papiers de nos collègues et amis.

Suite au jugement rendu le 4 février 1997 à l'encontre de Mme Jacqueline Deltombe, "coupable" d'avoir hébergé un ami zaïrois en situation irrégulière, et partant du principe que la loi est la même pour tous, nous demandons à être mis en examen et jugés nous aussi.

Enfin, nous appelons nos concitoyens à désobéir pour ne pas se soumettre à des lois inhumaines.

Nous refusons que nos libertés se voient ainsi restreintes ».

Appel contre le projet de loi Chevènement, 10/1997 :

« Sans-papiers : régularisez !

Au lendemain des élections de juin 1997, le nouveau gouvernement a annoncé la régularisation sous conditions d'un nombre important de sans-papiers : des dizaines de milliers d'immigrés en situation irrégulière sont donc allés se déclarer à leur préfecture condition indispensable à leur régularisation.

Selon les sources officielles, plus de 90 000 demandes ont été recensées, pour moins de 1 200 régularisations.

Notre inquiétude est à l'image de la disproportion de ces chiffres : immense.

Car ce que les chiffres racontent, c'est qu'ici rien ne va.

Ni les critères de sélection, ni leur application.

Comment justifier qu'un célibataire soit moins digne de vivre ici avec nous qu'une personne mariée ?

Comment accepter que l'interprétation des textes soit laissée à l'arbitraire de l'administration ?

Que vont devenir enfin tous les sans-papiers qui ne seront pas régularisés ceux qui, demain, auront tout perdu puisqu'ils sont désormais fichés avant d'être potentiellement expulsables ?

Parce que nous ne voulons pas être les complices de ce marché de dupes, parce qu'il nous semble de la plus grande gravité que les espoirs déçus s'accumulent en France aujourd'hui, nous demandons au gouvernement qu'il réponde à cette situation, non par un règlement comptable, mais par un geste politique : nous demandons la régularisation de tous les sans-papiers qui en ont fait la demande.

En attendant qu'une nouvelle législation, rompant radicalement avec les lois d'hier (Pasqua/Debré) et celle qu'on nous annonce aujourd'hui (projet Chevènement), enrayer définitivement la machine à fabriquer des sans-papiers ».

Comme l'explique le responsable de la communication à la Ligue des Droits de l'Homme au moment de la mobilisation contre le projet de loi Debré, C.Leroux, en comparant la relative réussite de celle-ci aux difficultés qu'il rencontre à promouvoir une pétition en faveur de la

suppression des visas de court séjour dans des termes qui ‘ressemblent’ aux problématiques du cadrage : “Concrètement, c’est moins facile parce qu’on s’attaque à un point très précis, la suppression des visas de court séjour, alors que la loi Debré englobait de nombreuses parties de la citoyenneté, et, à la limite, chacun pouvait trouver son entrée dans la protestation. On pouvait trouver son entrée dans la protestation parce que l’article 1, mais on pouvait trouver son entrée avec d’autres articles, ou avec la globalité de la problématique, ou par rejet de la représentation... Enfin, il y avait plein d’entrées possibles. Là, dans notre appel à mon avis, c’est la raison pour laquelle c’est un peu difficile, il n’y a qu’une entrée possible, c’est la suppression des visas de court séjour. Ce n’est pas identifié à une personne comme Debré. Ce n’est pas identifié à un gouvernement. C’est Schengen. (...) On peut peut-être imaginer qu’une contestation ou une pétition n’a un poids populaire que si chacun peut y entrer avec sa propre soupe. Et, là, c’est vrai que les visas de court séjour, c’est à nous de démontrer que ça touche tout un chacun. Est-ce qu’on y arrivera?” (Entretien, 06/1997). Le texte ‘ouvert’ autorise une ‘entrée en résonance’ que le texte trop ‘fermé’ interdit, faute de fournir suffisamment de points d’entrée pour que les signataires potentiels se le réapproprient.

Cette citation ouvre du reste finalement sur une dernière caractéristique qui fait du pétitionnement un terreau favorable pour user de et faire travailler la perspective des cadrages en sociologie des mobilisations. En effet, là où certains s’interrogent sur la difficulté d’objectiver des phénomènes qui relèvent de la boîte noire de la vie mentale [Johnston, 2002, p.63], là où d’autres s’interrogent sur la possibilité de mettre en évidence les processus interactifs et discursifs qui sont à l’origine de la genèse des cadres d’action collective, de ne pas traiter des cadres comme des choses mais comme des processus dynamiques et de spécifier les conditions qui influent sur la construction et l’adoption des différents registres [Hart, 1996, p.95 ; Benford, 1997, p.415sq. ; Benford et Snow, 2000, p.615 et 617], là où beaucoup reprochent à cette perspective un biais stratégeste [Jasper, 1997, p.76 ; Goodwin et Jasper, 1999, p.49 ; Cefai, 2001 ; Mathieu, 2002], l’analyse du pétitionnement propose quelques moyens d’entrer directement et indirectement dans cette boîte noire et de montrer que le biais stratégeste n’est pas seulement un biais. Indirectement lorsqu’il s’agit de comparer les processus de cadrage utilisés par différents entrepreneurs de mobilisation autour de causes et dans des circonstances diversifiées. C’est donc l’occasion de s’interroger sur les processus de cadrage privilégiés par les entrepreneurs de mobilisation en fonction des configurations dans lesquelles ils interviennent : selon les causes défendues, selon les contextes d’intervention, selon le lien entre les initiateurs de l’action et leurs revendications principales, selon les objectifs ‘réels’ poursuivis par ces promoteurs de pétition, selon les stratégies qu’ils

favorisent⁹. Directement lorsqu'il ne s'agit pas tant de s'en remettre à des entretiens rétrospectifs qui tendent à rationaliser les processus qui ont conduit à la production de tel ou tel texte, que de suivre un groupe pétitionnaire au fur et à mesure de la construction de son action, comme on a pu le faire, par exemple, à partir de l'analyse sur la durée -de décembre 1994 à janvier 1998- des archives en ligne des débuts d'une association de doctorants fondée à partir d'Internet -l'association "hotdocs"¹⁰- et très prolifique en actions pétitionnaires. Lorsqu'on suit les discussions au cours desquelles ces entrepreneurs de mobilisation en arrivent à se mettre d'accord autour d'un texte commun, on contourne la double tentation au 'statisme' et au 'monolithisme' que D.Benford [1997, p.415sq. et 423sq.] reproche à certains usages de la perspective des cadres, puisqu'on ne travaille plus tant sur les 'frames' que sur le processus de 'framing', qu'on n'en reste plus au caractère monolithique et uniformisant que suppose le texte final, mais qu'on prend aussi en compte les processus de négociation et de conflit qui sont à l'origine de la construction de ces cadres, la manière dont chaque acteur protestataire apporte sa propre expérience à cette construction et contribue ainsi à ce qui peut apparaître comme un alignement des cadres d'interprétation. De même, lorsque, par exemple, C.P. (H, informaticien, 1/12/1997, 18h13), principal instigateur d'une pétition en vue de protester contre les velléités du gouvernement Jospin de détacher de manière massive dans les Universités des enseignants du secondaire -des PRAGs, professeurs agrégés du secondaire qui, n'ayant que des tâches d'enseignement, auraient une charge horaire double de celle des enseignants-chercheurs et se seraient donc pour partie substitué à eux-, souligne qu'il lui "manque des témoignages de PRAG pour voir si ce qu'on fait les intéresse aussi, pour essayer de caser un mot sur leur condition pas hyper reluisante », ne rencontre-t-on pas *in situ* ces entrepreneurs de mobilisation qui, face à des dilemmes pratiques, en viennent à adopter des stratégies de connexion de cadre ? Ne saisit-on pas ainsi en direct ce travail de « cadrage des frontières » ('boundary framing') par lequel un mouvement construit des distinctions entre un en-groupe et un hors-groupe [Silver, 1997] ?

Sans même parler de ces entrepreneurs de causes qui, connaisseurs des travaux sur le cadrage, construisent, dans un bel exemple de 'double herméneutique' [Giddens, 1993, p.168], leur mobilisation en appliquant explicitement ce qui pourrait passer pour des recettes de bonne construction des mobilisations, à l'image de la pétition initiée en février 2004 (Les

⁹ Pour l'ébauche d'une telle typologie qui rattache les formes de construction pétitionnaire aux types de promoteurs de pétition, sans toutefois faire reposer ce schéma sur le vocabulaire du cadrage, cf Contamin, 2001, p.545sq. Notons toutefois qu'on infère ces 'stratégies' des formes de construction pétitionnaire mises en évidence, sans qu'on puisse en induire quoi que ce soit en ce qui concerne l' 'efficacité' de ces stratégies.

Inrockuptibles, 18/02/2004) contre la guerre à l'intelligence par des promoteurs de pétition pour certains proches du milieu de la science politique, qui se présentent explicitement comme des 'connecteurs de cadres' en affirmant qu'il s'agit de « fédérer les mobilisations de plus en plus fortes, mais encore très éparses et éclatées, émanant des secteurs de la culture et du savoir, face aux attaques régulières, aux coupes budgétaires et aux menaces dont ils font l'objet de la part de l'actuel gouvernement ». Et de continuer : « Rien de plus proche aujourd'hui d'une université sans crédit qu'un laboratoire scientifique en panne, rien de plus proche d'un intermittent du spectacle qu'un doctorant précaire, d'un urgentiste en alarme qu'un juge débordé par les dossiers et les affaires, d'un psychanalyste interdit d'exercice qu'un archéologue privé de fouilles, rien de plus proche d'un architecte qu'un avocat ou qu'un médecin dont la liberté d'exercer est de plus en plus encadrée, rien de plus proche d'un chômeur en fin de droit qu'un artiste au Rmi, rien de plus proche, dans des salles vétustes et bondées, qu'un prof et ses étudiants ». Un processus de cadrage qui trouve du reste son alter-ego dans le mode de décryptage dont il peut faire l'objet de la part des journalistes qui se chargent de le rapporter puisque N.Weill (Le Monde, 18/02/2004) explique le succès relatif de l'initiative –des réponses qui affluent « jusqu'à 700 par heure »- par sa capacité à « résonner comme un écho à une volonté [plus répandue] de montée en généralité ».

Une réussite qu'on peut par la suite mesurer à l'aune des échos médiatiques que cette action suscite –La une du Monde qui lui consacre par la suite trois éditoriaux et une dizaine de tribunes, puis de la plupart des quotidiens nationaux, reprises dans les journaux télévisés, poursuite du débat dans les hebdomadaires d'informations générales-, à l'aune du nombre de signatures qu'elle suscite rapidement -70.000 en deux semaines, dont 50.000 qui sont publiées par les Inrockuptibles eux-mêmes-, à la manière dont certains détracteurs de cette pétition reconnaissent son succès¹¹, ainsi qu'à la nécessité dans laquelle se trouvent les principaux membres du gouvernement d'y répondre¹².

L'application de la perspective du cadrage en sociologie des mobilisations deviendrait donc ainsi d'autant plus incontournable que les théories qui en sont issues auraient tendance à se diffuser dans l'univers des mobilisations. A la limite, on en serait donc à un second stade

¹⁰ Sur cette association et l'intérêt tout particulier –ainsi que les limites- de l'étude de ces archives, on renverra à : Contamin, 2005.

¹¹ Dans un article intitulé 'Pourquoi je n'ai pas signé', Philippe Frémeaux, rédacteur en chef d'Alternatives économiques, souligne que « Le succès de l'"Appel contre la guerre à l'intelligence" est réjouissant mais ne cache pas le problème de la gauche qui doit reconquérir la confiance des couches populaires » (Libération, 24/02/2004).

¹² Le ministre de la culture, R.Donnedieu de Vabre, publie ainsi dans Le Monde (3/03/2004), une tribune intitulée « Vive l'intelligence de chacun ! », tandis que le premier ministre, J.P.Raffarin, en réponse, loue l'« intelligence de la main » (Le Monde, 8/03/2004).

où se poserait moins la question de la pertinence de ces travaux que celle des effets de leur diffusion dans les transformations des mobilisations collectives en général, et des actions pétitionnaires en particulier¹³.

III-LA PERSPECTIVE DES CADRES D'INTERPRÉTATION À LA LUMIÈRE DU PÉTITIONNEMENT :

Pourtant, à examiner plus attentivement chacun des exemples qu'on a pu avancer, on se rend compte que, dans leurs interstices, se nichent des anomalies qui sont autant d'interrogations qu'on peut poser à la version dominante de la perspective des cadres. Le pétitionnement, parce qu'il peut passer pour une application presque directe de cette perspective à l'espace des mobilisations collectives se transforme ainsi en un terrain particulièrement favorable à sa mise à l'épreuve, voire à son amendement.

Ainsi, pour ce qui concerne l'appel contre la guerre à l'intelligence, on se doit de nuancer certains indicateurs du 'succès' de cette stratégie explicite de 'connexion de cadre'¹⁴. Certes, un mois après son lancement, ses promoteurs annoncent 70.000 signataires (Le Monde, 4/04/2005). Toutefois, une pétition lancée peu avant sur un enjeu qui se veut beaucoup plus limité et beaucoup moins 'connecté' –la défense de la recherche- peut se targuer de plus de 110.000 signataires : la connexion de cadres ne s'est donc, semble-t-il, pas traduite par une extension d'audience. De même, l'écho médiatique reste circonscrit sur une période de temps relativement étroite et dans un espace médiatique lui-même limité¹⁵. La connexion initiée par les entrepreneurs de la mobilisation ne semble donc pas avoir réellement permis à la pétition de circuler au-delà d'un cercle de convaincus. Il ne suffirait donc pas, pour réussir une mobilisation, que des militants « appuient sur le bon bouton rhétorique » [Benford, 1997, p.421]. Ce qui est plutôt en cause, c'est la question de l'appropriation de ces

¹³ Plus largement, sur la managérialisation des entreprises de mobilisations collectives, cf, par exemple, Everett, 1992 et l'atelier organisé par S.Lefèvre et J.Nollet dans le cadre de ce Congrès.

¹⁴ En rappelant, toutefois, qu'on en reste à une conception très restrictive du succès –le nombre de signataires ou l'écho médiatique- alors même que, comme on l'a souligné par ailleurs, le pétitionnement peut faire l'objet de nombreux autres usages, dont certains se contentent de –voire exigent- un nombre de signataires limité et se passent volontiers de tout relais médiatique.

¹⁵ On ne compte, par exemple, que trois articles qui abordent cette initiative dans le quotidien La Croix sur l'ensemble de l'année 2004.

cadres par les mobilisés potentiels, de ce que « le cadre signifie pour ceux qui en usent » [Johnston, 2002, p.67].

Quant à la possibilité de jauger de l' 'efficacité' supposée de divers types de cadrages en comparant le succès d'initiatives proches, elle se heurte aux limites de cette proximité. Le succès relatif de la mobilisation de février 1997 et l'échec relatif de celle d'octobre 1997 ne prennent aussi sens qu'en fonction d'une configuration médiatique et politique plus ou moins favorable, le premier appel devenant une ressource pour certains des acteurs des sphères médiatiques et décisionnaires tandis que le second n'y trouve pas de tels relais –ne serait-ce que du fait du changement de majorité politique¹⁶ : les conditions de félicité pétitionnaire qui permettent dans un cas la circulation de la pétition le long de 'liens faibles' [Granovetter, 1973] enferment celle-ci dans le second cas dans des zones fermées constituées de 'liens forts' [Contamin, 2001, p.725sq.]. Pour signifier les limites de l'efficacité des processus de cadrage, on pourrait d'ailleurs se contenter de rappeler qu'une pétition, très proche dans sa facture de l'appel des cinéastes, avait été lancée en juin 1996 sans connaître de réel écho politique et médiatique. Ce que suggère cet exemple, ce sont donc les difficultés à isoler les effets propres à la dimension culturelle des mobilisations collectives et le risque, dès lors, qu'on prend à attribuer un peu rapidement un 'succès' ou un 'échec' aux seuls processus de cadrage au prix d'un réductionnisme intellectualiste qui négligerait le rôle des variables sociologiques dites 'lourdes' [Mathieu, p.189] et qui tendrait à réifier la culture en en faisant une dimension isolée de la réalité [Goodwin et Jasper, 1999, p.47].

Mais, c'est finalement l'observation par l'intérieur de la façon dont se construit le texte d'une pétition qui s'avère le plus révélateur de certaines des failles du schéma initial des tenants de la perspective des cadrages. Certes, comme on l'a vu, certaines des activités des entrepreneurs de mobilisation relèvent directement des processus de cadrage plus haut distingués. Cependant, ces 'stratégies' de cadrage ne prennent sens que dans une configuration sociale, politique et culturelle spécifiée qui contraint les registres discursifs disponibles et restreint le champ d'action d'un éventuel stratéguisme [Steinberg, 1998, p.856sq. ; Goodwin et Jasper, 1999, p.48] : c'est ainsi qu'on peut par exemple comprendre la similarité des différents textes auxquels aboutissent les initiatives successives relayées sur hotdocs. Dans la mesure où, toutefois, ces textes relativement similaires peuvent être perçus

¹⁶ La comparaison se heurte du reste à une limite méthodologique plus irréductible encore : le succès ou l'échec d'une première initiative pèse en effet directement sur les possibilités de succès ou d'échec des initiatives ultérieures.

de manière très différente, c'est l'interaction entre le cadrage proposé par les initiateurs et la manière dont il est approprié par ses différents publics qu'il convient d'examiner : si la pétition initiée par hotdocs en décembre 1995 reçoit un meilleur accueil dans la communauté universitaire que la pétition qu'elle lance en décembre 1997, en dépit de contenus relativement proches, c'est notamment parce que cette dernière est d'entrée étiquetée comme une "pétition anti-PRAGs", ce qui la coupe aussitôt de toute une partie de la communauté des hotdociens, ceux qui, pour des raisons diverses, se trouvent proches des agrégés.

Enfin et surtout, on constate que chacune des actions relayée sur cette liste de discussions se termine de la même façon. Après d'intenses échanges autour du choix des termes à employer pour 'cadrer' les revendications mises en avant, certains des principaux initiateurs de l'action finissent par renvoyer chacun à son libre arbitre. Ainsi, lors de l'initiative de décembre 1995, J.G. (H, Université de Toulouse, 7/12/1995, 16h03) propose "de construire un canevas de lettre [à F.Bayrou] comme la présente, et que chacun, pourquoi pas, y ajoute ses propres modifications, ses clauses de style et/ou son humour. Autant de déclinaisons de nos personnalités propres, et cela nous éviterait les débats à n'en plus finir pour se mettre d'accord sur chaque mot, ce qui ne manquera pas d'arriver sur HotDocs". Une idée à laquelle se rallie la centralisatrice de cette lettre qui, d'abord, explique qu'on peut "remanier la lettre comme [on veut] pour lui donner une touche perso, mais [qu'il faut] essayer de rester dans l'idée générale" (B.B., F, 11/12/1995, 10h20), puis qui répond à un abonné qui dit envoyer ce fax à contrecœur que "puisque chacun envoie le fax à titre "perso", rien ne t'empêche avec tes cosignataires de concocter une version "édulcorée" correspondant mieux à ce que vous sentez" (15/12/1995, 16h39). De même, à l'occasion de la "campagne" pétitionnaire de novembre-décembre 1997, C.G. (H, 3/12/1997, 14h50) propose à son tour à ceux à qui l'une des phrases présentes dans la pétition ne convient pas de "l'enlever... dans [la pétition] que tu envoies" au motif que "l'important est que le ministère s'aperçoive qu'il y a un problème-là! Pour le reste, on n'est pas à une idée près".

Certes, ce dernier se fait rappeler à la 'norme pétitionnaire'¹⁷. Toutefois, ce que l'examen d'autres initiatives pétitionnaires tend à montrer, c'est que cette relative autonomisation des pétitionnaires à l'égard du texte initial d'une pétition, loin d'être l'exception, semble la règle

¹⁷ S.P. (H, 3/12/1997, 15h33) lui répond en rappelant la théorie normative du pétitionnement : "Par définition, une pétition est un texte unique avec des signatures. Lorsque l'on associe à une signature un texte différent, il ne s'agit plus d'une pétition mais d'une revendication individuelle. On imagine bien le poids d'une revendication individuelle! D'autre part, ce genre de choses montrerait que les hotdociens ne sont pas d'accord entre eux".

commune. La mobilisation contre le projet de loi Debré est bien sûr à cet égard un exemple tout à fait symptomatique, puisque l'appel des cinéastes, celui qui va jouer un rôle-pivot pour l'ensemble des autres initiatives, ne peut "concerner" -au sens propre et au sens figuré du terme-, tel qu'il est initialement rédigé, que les seuls cinéastes (cf document n°2). Ce sont alors des multitudes d'autres entrepreneurs de pétitions locaux qui vont s'ingénier à montrer qu'eux aussi, et ceux qu'ils font signer, sont concernés.

Parfois, au moyen d'une appropriation collective minimale, en se contentant comme les initiateurs de la pétition des journalistes, de changer le terme "réalisateurs" par un autre qui témoigne d'une appropriation professionnelle, associative, géographique, culturelle,...¹⁸.

Parfois, sous des formes plus radicales. En ôtant certaines idées du texte initial comme dans cette pétition initiée par des journalistes de Sud-Ouest Périgieux qui reprend plusieurs tournures de l'appel des cinéastes tout en en supprimant l'aspect d'appel à la désobéissance civile : "Journalistes et citoyens, nous sommes opposés au projet de loi dite "loi Debré", qui encourage la délation, porte atteinte à la liberté individuelle et à la vie privée de tous les Français. Nous continuerons à sympathiser et à héberger des amis sans vérifier leurs papiers". Voire, en produisant un texte largement personnel qui participe explicitement de souci de démontrer en quoi ce groupe de signataires précis doit être considéré comme particulièrement intéressé par l'enjeu de la mobilisation (cf document n°3).

Document n°3 : Pétition d'un foyer de jeunes travailleurs d'Argenteuil (93) contre le projet de loi Debré. 02/1997.

"INTOLERABLE

Nous, jeunes et adultes, résident(e)s du foyer ALJT [Jeunes Travailleurs] d'Argenteuil, citoyens du monde, issus de la même origine, commune à tous les hommes, autrement dit descendants du même ancêtre («l'homme-singe») et ayant suivi la même évolution, celle qui mène à l'homme libre et fier de son intelligence, n'acceptons pas que ce pays, terre d'accueil aux principes de liberté, d'égalité et de fraternité, se dote de lois sécuritaires et xénophobes qui relèvent d'une logique fasciste et criminelle.

Nous refusons d'entrer dans l'engrenage de la délation chère au capitalisme, qui nous rappelle les heures sombres de l'histoire, passée et présente, nous-mêmes étant victimes de ces mêmes lois de ségrégation sociale et raciale. N'est-ce pas nous, toujours, que le pouvoir et les médias désignent à longueur d'actualité comme des indésirables, des personnes à craindre, nous conduisant à l'exclusion, à la précarité, à la DOUBLE PEINE?

Nous refusons la criminalisation de l'étranger. En effet, l'ouverture à l'étranger, le cosmopolitisme, sont des attitudes au centre de ce qui distingue l'humanité de la barbarie.

Nous appelons également les résidant(e)s d'autres foyers à signer et à faire signer cette

¹⁸ Du reste, il ne faudrait pas non plus se limiter à ce double niveau pétition centrale-pétitions locales, puisque, par exemple, la "pétition des journalistes" telle qu'elle est réécrite à partir de l'appel des cinéastes est à son tour l'objet de réappropriations par des entrepreneurs de pétitions micro-locaux, au sein d'une rédaction, d'un groupe de presse, d'un syndicat professionnel, d'un groupe d'amis,...

présente pétition.”

Ce qui est vrai des processus de connexion de cadre l'est, semble-t-il, encore plus évidemment des processus d'extension de cadre. Ce sont en effet essentiellement des entrepreneurs locaux de mobilisation qui en viennent à amender le texte central pour le raccrocher à leurs causes parfois, semble-t-il, assez incidentes à l'égard de la cause principale. Ainsi de ces artistes et des créateurs de la région de Saint-Dié qui, en février 1997, envoient à la Ligue des Droits de l'Homme une pétition dans laquelle, d'une part, ils se joignent à "l'appel des 59 contre le projet de loi Debré sur l'immigration" et, d'autre part, ils appellent l'ensemble de la population et tous les citoyens à les rejoindre "pour la sauvegarde du TNDI de CHÂTEAUVALLON et en soutien à Gérard PAQUET ; contre toutes les formes de censure qui s'exercent actuellement dans les bibliothèques, sur les affiches de cinéma et contre la création contemporaine, et contre le Front National". Sans même parler de ces défenseurs d'une cause plus éloignée encore qui se contentent d'utiliser la conjoncture, semble-t-il favorable, pour envoyer leur propre pétition aux organismes centralisateurs de l'appel contre le projet de loi Debré, sans même tenter de se légitimer par l'envoi d'un message d'engagement. Ainsi, au milieu des lettres d'adhésion de signataires, on a pu retrouver, dans les archives d'E.Terray, un des centralisateurs de l'appel des universitaires contre le projet de loi Debré, et dans celles de la Ligue des Droits de l'Homme, plusieurs pétitions en procès, notamment : un appel en faveur d'Ausama Wahbah, étudiant palestinien à l'Université du Maine ; un "appel citoyen contre le révisionnisme" relatif aux propos révisionnistes entendus dans un enseignement d'histoire à l'IEP de Toulouse ; une pétition du "Comité de Soutien du lycée Lavoisier à Agnès Kingue Gin et aux sans-papiers"; une pétition "pour la paix civile en Algérie" ; ou, comble du comble, un appel de Louis André en sa faveur assorti d'une violente charge contre... les pétitionnaires contre le projet de loi Debré, qui lui vaudra... d'avoir son nom publié dans le cahier spécial que Libération consacre à la publication du nom des pétitionnaires comme s'il était l'un d'entre eux!...

Autrement dit, lors de cette mobilisation, l'activité de cadrage ne semble pas tant le fait du "premier" initiateur, du texte initial, que d'entrepreneurs locaux qui, chacun à sa place, se réapproprient ledit texte en fonction du milieu dans lequel ils souhaitent le diffuser et des causes spécifiques qu'ils souhaitent soutenir.

On pourrait certes considérer que cette caractéristique tient au caractère très spécifique de

cet épisode : un appel très médiatisé dont la diffusion suit des voies très particulières. Pourtant, ce phénomène de multiplication des appels sur un même objet, d'appropriations collectives et périphériques d'appels centraux, loin de constituer une exception, semble plutôt correspondre à la norme¹⁹. La norme en matière de défense de causes transnationales puisque, par exemple, lors de la Fête de l'Humanité 1997, on peut trouver la trace de cinq appels différents en faveur de Mumia Abu-Jamal : deux patronnés par le Mouvement de l'immigration et des banlieues adressés à deux destinataires différents -un gouverneur américain et les députés français-, un initié par le MRAP, un par le Comité Honecker de solidarité internationaliste et un par le "Comité sauvons Mumia" (auquel appartient notamment le MRAP). Mais, c'est aussi la norme pour des causes beaucoup plus locales puisque, par exemple, Le Parisien (26/06/1993), se fait l'écho de quatre initiatives pétitionnaires différentes contre l'élargissement de la rue de Flandres (Paris XIX). Il semble enfin même la règle dans des organisations apparemment aussi centralisées que le Parti Communiste Français. On a ainsi pu trouver, lors de la Fête de l'Humanité 1996, cinq versions différentes de la pétition en faveur du rétablissement de la prime de rentrée scolaire que ce parti avait initiée.

De même, l'observation d'un certain nombre de manifestations nous a enseigné que ce phénomène n'était pas propre au seul pétitionnement. Celles-ci sont ainsi, par exemple, un des lieux privilégiés de collecte de signatures. Or, les pétitions qu'on y fait signer portent souvent sur des thèmes relativement connexes à la manifestation où on les trouve, mais qui sont supposés devoir particulièrement concerner -idéologiquement, sinon matériellement- ceux qui participent à de tels événements. Cette démarche qui contribue à la construction des manifestations dans lesquelles elle prend corps²⁰ correspond donc très directement à ce que D.Snow et son équipe nomment une "connexion de cadre". Mais, là encore, l'initiative de la connexion n'est pas le fait des organisateurs de l'événement "central", mais celui de groupes qui ne sont pas directement concernés par l'enjeu de la manifestation tel qu'il a été défini par ses entrepreneurs, mais qui décident de se greffer malgré tout à cette mobilisation. Ainsi, lors de la manifestation parisienne du 25/11/1995 en faveur du droit des Femmes, on a pu collecter un appel de soutien à la FASTI (Fédération des associations de solidarité avec les immigrés) privée de subvention, un appel du collectif national "Sauvons Mumia" en faveur d'un

¹⁹ On aurait de même tort de considérer que ce phénomène est nouveau, qu'il correspond par exemple à une nouvelle forme, plus individualisée, d'engagement. Par exemple, les pétitions initiées dans les années 1840 à propos du système éducatif sont déjà construites à partir d'une constellation d'appels micro-locaux, qui sont autant de réappropriations collectives d'appels plus "centraux".

²⁰ En effet, ceux, pétitionnaires ou non, qui se rattachent ainsi à une manifestation, bien que leurs propres revendications soient quelque peu décalées par rapport aux objectifs que les organisateurs de cet événement lui ont assignés, d'une part contribuent à l'importance quantitative du rassemblement et, d'autre part, peuvent aussi participer à en changer quelque peu la signification au regard des observateurs. C'est rappeler que les cadres centraux ne sortent pas nécessairement indemnes des 'recadrages' locaux dont ils sont l'objet de la part d'entrepreneurs de mobilisation locaux.

rejugement de Mumia Abu-Jamal ou une pétition du Centre laïque d'information et de liaison en faveur du "strict respect de la séparation des Eglises et de l'Etat". On a pu du reste montrer par ailleurs, à partir d'une analyse quantitative des tracts recueillis lors des manifestations parisiennes de décembre 1995, comment un cadre d'interprétation relativement marginal au sein d'une mobilisation et importé par des groupes eux-mêmes assez marginaux par rapport à la cause centrale peut s'imposer a posteriori ou de l'extérieur comme une clé de lecture majeure de cette contestation, voire comme l'apparent cadrage commun à l'ensemble des acteurs de la protestation [Contamin, 2005].

Enfin, cette approche 'bottom-up' pourrait être étendue au-delà même du seul cas des appropriations collectives d'un cadre commun par des entrepreneurs de mobilisation locaux. Dans beaucoup des pétitions qu'on a étudiées, ce sont les signataires eux-mêmes qui se glissent dans les interstices du cadre central constitué par le texte des pétitions, pour laisser transparaître les nuances qu'ils souhaiteraient apporter aux textes qu'ils endossent, pour, ainsi, modifier ce cadre dans le sens qui leur convient. Là encore, l'appel contre le projet de loi Debré est symptomatique puisque les signataires peuvent jouer de la pluralité des textes initiés et du mode de diffusion pour modifier matériellement le texte qu'ils choisissent d'endosser. 'La' pétition contre le projet de loi Debré en vient ainsi à subsumer des points de vue hétérogènes, voire contradictoires. On y trouve en effet, par exemple, une grande variété de revendications : elles vont de la simple modification de l'article 1 à la remise en cause "de l'ensemble de la législation sur l'entrée et le séjour des étrangers", en passant par le retrait dudit article 1, la mise en cause de l'ensemble de la loi Debré, la contestation du projet Debré et des lois Pasqua, le refus des lois Debré, Pasqua et Méhaignerie, le rejet des lois Debré, Pasqua et Joxe, la protestation contre l'évolution postérieure aux certificats mis en place par R.Badinter en 1982, ou la mise en question tout à la fois de la loi Debré, des décrets Badinter et de la législation élaborée pendant vingt ans.

Tant dans les messages individuels que dans les pétitions imprimées, on retrouve des indices de ce souci de nombre de signataires de se réapproprier le cadre qu'on souhaiterait leur voir simplement endosser. Ainsi, de ce signataire qui ajoute à une feuille de pétition imprimée une restriction : "dans le cas d'atteinte aux libertés fondamentales". Ainsi de cet autre signataire qui signe une feuille imprimée en notant qu'"après lecture, [il] donne son accord sur la totalité du texte de l'appel ci-joint au verso", un appel dans lequel il a pris soin de souligner les points qu'il estime essentiels. Si l'on ajoute que certains font du moment où ils rejoignent un appel l'occasion de faire un choix entre différents textes ou l'occasion de faire part de leurs hésitations à signer, que d'autres utilisent même le moment de confirmer leur signature pour faire part de leurs doutes, on est conduit à conclure que cette pétition, aussi standardisée soit-elle, ne doit pas être considérée comme une agglomération de soutiens uniformes, mais comme un ensemble hétéroclite de soutiens hétérogènes dont l'unité n'est

constituée que par un coup de force de ceux qui s'en font les porte-parole²¹ : l'alignement des cadres d'interprétation n'est ni un préalable à la mobilisation, ni un trait de cette mobilisation ; mais seulement la fragile apparence que les promoteurs de la pétition tentent d'en donner en se fondant sur les points d'appui plus ou moins stables que leur fournit chaque signataire.

Certes, on pourrait là aussi être tenté de penser qu'il s'agit d'un cas trop particulier pour être généralisé, qu'il ne pourrait notamment concerner toutes ces pétitions standardisées pour lesquelles chaque signataire n'aurait d'autre choix que de donner les renseignements et la signature qu'on lui demande, ou de ne rien donner du tout. Pourtant, l'analyse de nombre d'archives de pétitions, tout comme les observations de "scènes pétitionnaires" qu'on a pu réaliser, tendent à prouver qu'il n'en est rien. En effet, même lorsque les pétitions sont très standardisées, certains signataires se donnent les moyens de se les réapproprier : en barrant des éléments du texte, en rajoutant quelques nuances à côté de leur signature, ou, tout au moins, en ne donnant pas tous les renseignements demandés, en donnant des renseignements faux ou illisibles. De même, chaque échange entre ceux qui font signer une pétition et ceux qui la signent peut être lu comme une transaction plus ou moins intense durant laquelle la signification de la pétition est, au moins ponctuellement, rejouée, durant laquelle chaque signataire peut faire valoir son propre cadrage de la situation et n'accepte de donner son soutien au cadre central qu'en échange d'une forme minimale de reconnaissance des divergences qu'il peut entretenir avec ce cadre. C'est ainsi, par exemple, qu'on peut interpréter le revirement de ces deux jeunes de 20-25 ans qui, interpellant le secrétaire de l'association des "Amis des Combattants en Espagne Républicaine" qui fait signer une "pétition pour la reconnaissance des brigadistes en Espagne comme anciens combattants" lors de la Fête de l'Humanité 1996, lui disent d'abord qu'ils ne signeront pas en raison des oppositions entre communistes et républicains lors de la guerre d'Espagne, mais finissent par signer au terme d'une discussion d'une bonne vingtaine de minutes qui leur aura permis de faire valoir leur point de vue.

Ce que suggère donc finalement l'étude du pétitionnement, c'est que le processus d'"alignement de cadre" ne doit pas être tant conçu comme une stratégie mise en oeuvre par des entrepreneurs de mobilisation centraux à destination de ceux qu'ils veulent mobiliser, que comme la rencontre entre plusieurs "stratégies" plus ou moins conscientes : celles d'entrepreneurs "centraux" qui cherchent à élaborer un cadre assez ouvert pour que chacun puisse s'y retrouver et puisse apparaître comme concerné ; mais aussi, celles d'entrepreneurs "locaux" qui contribuent à ce rapprochement des cadres en acclimatant le cadre central à des configurations locales et en facilitant la construction du concernement des mobilisés potentiels ; et celles de ces derniers mobilisés potentiels qui, parfois, d'eux-mêmes, négocient

²¹ Pour une des rares études empiriques tentant de mettre en évidence l'hétérogénéité des points de vue que peut recouvrir une même pétition, cf K.B.Rotzoll et R.M.Pookrass, 1971.

leur soutien à un cadrage qui ne leur convient pas tout à fait contre des formes de reconnaissance plus ou moins explicites de leurs propres cadres d'interprétation, tout en fournissant aux centralisateurs de l'action des points d'appui pour justifier de l'unité des revendications.

Autrement dit, ce ne sont pas nécessairement les entrepreneurs centraux qui adaptent leur message pour justifier le concernement d'acteurs divers; ce sont aussi des entrepreneurs locaux et les acteurs mobilisés qui, d'eux-mêmes, font l'effort de se rattacher à ce cadre central. Au point même qu'on puisse contester qu'un "réel" alignement des cadres -au sens de "construction d'un cadre interprétatif commun à l'ensemble des acteurs potentiels d'un mouvement"- soit nécessaire, ni avant, ni pendant, ni après une mobilisation, puisque l'essentiel ne semble pas tant qu'il y ait alignement des cadrages, mais que les porte-parole de l'action bénéficient d'éléments suffisants pour que le désalignement puisse être occulté et qu'ils puissent faire croire à un alignement de cadrage.

En 1997, Robert D. Benford, un des initiateurs de l'usage de la perspective du cadrage en sociologie des mobilisations, se payait le luxe d'être le premier à publier une analyse critique des faiblesses de cette approche. Se donnant pour objet de synthétiser l'ensemble des critiques qui avaient été soulevées à l'encontre de ce cadre d'analyse, il distinguait six principales limites : l'absence d'études empiriques systématiques ; le biais descriptif ; la tendance au statisme et à la réification ; le réductionnisme cognitif, individualiste et stratégiste; le biais élitiste et le biais monolithique. Contre ces trois derniers biais, il en appelait notamment à prendre en compte le rôle que jouent les facteurs affectifs dans la participation et la mobilisation politiques, à ne pas négliger la manière dont les simples participants cadrent les problèmes et les événements au profit des seuls cadrages des élites, et, dès lors, à étudier la diversité des cadres apportés par chaque acteur protestataire dans une mobilisation (p.418sq.).

Pourtant, si l'on en croit les travaux qui, depuis, se sont développés dans cette perspective, on ne peut que constater la relative absence de prise en compte de ce triple impératif. La plupart des travaux en restent à une perspective top-down et stratégiste. Plus significatif encore, lorsque D. Benford met en cause la non-prise en compte des émotions dans les travaux sur le cadrage²², c'est aussitôt pour replacer cette dimension dans une approche stratégiste : il s'agirait d'analyser comment les entrepreneurs de mobilisation « déploient stratégiquement des émotions en vue d'obtenir des biens collectifs » (p.419). De même, lorsque, quelques années plus tard, D. Snow et R. Benford [2000] rédigent un nouvel article synthétique sur la perspective du cadrage, ils laissent pour l'essentiel de côté les biais élitistes et monolithiques en se contentant d'insister sur le caractère conflictuel des processus de

²² Selon D. Benford, « on continue d'écrire comme si nos acteurs protestataires (quand même on n'oublie pas qu'il y a des humains dans nos textes) étaient des êtres dénués de passion et d'autres émotions humaines, des espèces de Monsieur Spock » (p.419).

cadrage et, en quelques lignes, sur les processus discursifs internes au mouvement qui conduisent à un alignement des cadres d'interprétation (p.623sq.).

Ce faisant, ces deux auteurs retrouvent ce qui demeure une des colonnes vertébrales de cette perspective : l'idée d'un nécessaire alignement des cadres d'interprétation si ce n'est avant, en tout cas dans, la mobilisation. Idée que leur accordent du reste certains de leurs plus virulents détracteurs. Quand, par exemple, K.Jasper [1997] met en cause l'aspect stratégique des processus de cadrage, ce n'est pas pour souligner les limites du processus d'alignement, mais pour avancer que des cadres peuvent 'résonner' auprès de recrues potentielles parce que ces recrues partagent déjà ces visions du monde et non du fait de processus de cadrage. Du reste, celui-ci propose ensuite de restreindre ce qu'il nomme significativement la 'perspective de l'alignement des cadres d'interprétation' aux 'efforts conscients de groupes ou de recruteurs pour façonner leur rhétorique et leurs problèmes de manière telle qu'ils puissent séduire des recrues potentielles' (p.77), c'est-à-dire précisément à la dimension centralisée, monolithique et stratégique des mobilisations²³.

A l'inverse, l'intérêt de l'application de la perspective du cadrage à l'étude du pétitionnement tient justement à ce qu'elle conduit à battre en brèche ces quatre présupposés persistants. Le présupposé stratégique en montrant tout à la fois en quoi il correspond à une donnée présente dans les mobilisations – voire, même, de plus en plus présente dans celles-ci, mais qui ne prend sens que dans une configuration politique, sociologique et culturelle donnée. Les présupposés centraliste et monolithique en démontrant concrètement en quoi, si même il y a des stratégies de cadrage, celles-ci sont autant le fait de la 'base' que du 'sommet'. De fait, contrairement à l'image qui semble dominante, une action pétitionnaire n'est pas, le plus souvent, faite d'un texte unique auquel des signataires adhèrent ou n'adhèrent pas, mais d'une multitude d'initiatives micro-locales qui se réapproprient ce texte central en fonction du milieu dans lequel elles souhaitent le diffuser si bien qu'à la limite on pourrait avancer que chaque signataire signe son propre texte tout en donnant aux éventuels porte-parole un ensemble de points d'appui pour leur permettre, à partir d'un accord cognitif aux bases relativement fragiles, d'afficher une apparence d'uniformité des soutiens.

Mais, c'est dès lors le présupposé 'aligniste' lui-même sur lequel il convient de revenir en prenant au sérieux théoriquement, empiriquement et méthodologiquement l'idée avancée par M.Dobry [1992, p.31] selon laquelle "c'est pour des « raisons », des « motifs » ou des « intérêts » hétérogènes ou, mieux, sous l'effet de séries causales ou de « déterminismes » largement indépendants les uns des autres que, en des sites sociaux distincts, des groupes ou des individus sont incités à se saisir de mobilisations lancées par d'autres, à les investir

²³ On retrouve du reste aussi chez ceux qui contestent l'oubli des émotions par la perspective du cadrage, une tendance à rabattre cette dimension aux usages stratégiques qui peuvent en être faits [Cadena-Roa, 2002].

d'autres significations et à leur donner ainsi, par leur « entrée dans le jeu », d'autres trajectoires historiques. Autrement dit, les mobilisations ne se réalisent pas nécessairement, loin de là, autour d'enjeux, d'objectifs ou de perspectives stratégiques identiques pour tous les acteurs et segments sociaux mobilisés". C'est pourquoi, comme le soulignait H. Johnston [2002], c'est « dans la tête des participants à un mouvement social » qu'on doit se donner les moyens de trouver le « véritable lieu de résidence des cadres ».

Il ne s'agit donc certes pas de délaisser totalement la perspective et le langage du cadrage. Celui-ci, comme tout paradigme, a l'avantage de fournir un vocabulaire et des outils communs à ceux qui l'empruntent. En revanche, il s'agirait d'assouplir encore ce cadre d'analyse afin de lui permettre d'envisager d'autres types de questionnement : s'interroger sur les limites des processus de cadrage initiés par le centre ; s'interroger sur les fragiles conditions qui permettent à la diversité des cadres subsumés par une même mobilisation de tenir ensemble ; analyser les outils que les acteurs mobilisés fournissent aux entrepreneurs de mobilisation pour contribuer à ce fragile équilibre ; étudier, en retour, les stratégies dont usent les opposants à une mobilisation pour mettre en question cet équilibre, le 'contre-cadrage' n'étant de ce point de vue qu'un élément presque marginal.

Autant de questionnements qui supposent toutefois de s'attarder sur d'autres objets et de recourir à d'autres méthodes. Preuve que sont nécessairement directement liés entre eux les terrains empiriques étudiés, les outils méthodologiques employés et les perspectives théoriques envisagées.

BIBLIOGRAPHIE :

- Bateson (Gregory), *Steps to an Ecology of Mind*, New York, Ballentine, 1954.
- Benford (Robert), « An Insider's Critique of the Social Movement Framing Perspective », *Sociological Inquiry*, 1997, n°67, pp.409-430.
- Benford (Robert) et Snow (David), « Framing Processes and Social Movement : an Overview and Assessment », *Annual Review of Sociology*, 2000, n°26, pp.611-639.
- Cadena-Roa (Jorge), « Strategic Framing, Emotions and Superbarrio – Mexico City's Masked Crusader », *Mobilization*, 2002, n°7 (2), p.201-216.
- Cefaï (Daniel), 'Les cadres de l'action collective. Définitions et problèmes', in Cefaï (Daniel) et Trom (Danny), dir., *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Editions de l'EHESS, 2001, pp.51-98.
- Contamin (Jean-Gabriel), *Contribution à une sociologie des usages pluriels des formes de mobilisation : L'exemple de la pétition en France*, Thèse de Science Politique, Université de Paris 1, 2001.
- Contamin (Jean-Gabriel), « Les grèves de décembre 1995 : un moment fondateur ? », in Eric Agrikoliansky, Olivier Fillieule, Nonna Mayer, dir., *Naissance de l'altermondialisme en France*, Paris, Flammarion, 2005, p.233-264.
- Contamin (Jean-Gabriel), « Le choix des armes : Les dilemmes pratiques d'un mouvement de doctorants et le modèle des avantages comparatifs », *Genèses*, juin 2005, à paraître.
- Dobry (Michel), *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de la FNSP, 1992 (1986).
- Everett (Kevin D.), "Professionalization and Protest : Changes in the Social Movement Sector : 1961-1983", *Social Forces*, n°70 (4), juin 1992, p.957-975.
- Felstiner (William L.F.), Abel (Richard L.) et Sarat (Austin), "The emergence and transformation of disputes : naming, blaming, claiming...", *Law and society Review*, n°15 (3-4), 1980-81, pp.631-654.
- Gerhards (Jurgen) et Rucht (Dieter), "Mesomobilization, Organizing and Framing in Two Protest Campaigns in West Germany", *American journal of Sociology*, 1992, n°98, pp.555-595.
- Gitlin (Todd), *The Whole World is Watching. Mass Media in the Making and Unmaking of New Left*, Berkeley, Londres, University of California Press, 1980.
- Goffman (Erving), *Les cadres de l'expérience*, Paris, Minuit, 1991 (1974).
- Giddens (Anthony), *New rules of sociological method. A positive critique of interpretative sociologies*, Londres, Polity Press, 1993 (1976), 2e éd.
- Goodwin (Jeff) et Jasper (James M.), « Caught in a Winding, Snarling Vine : the Structural Bias of Political Process Theory », *Sociological Forum*, n°14 (1), 1999, pp.27-54.
- Granovetter (Mark S.), "The Strength of Weak Ties", *American Journal of Sociology*, n°78, 1973, pp.1360-1380.
- Hunt (Scott A.), Benford (Robert) et Snow (David), 'Identity Fields : Framing Processes and the Social Construction of Movement Identities', in Larana (Enrique), Johnston (Hank) et Gusfield (Joseph), dir., *New Social Movements : From Ideology to Identity*, Philadelphie, Temple University Press, 1994, pp.185-208.
- Hart (Stephen), « The cultural dimension of social movements : a theoretical reassessment and literature review », *Sociology of Religion*, 1996, n°57, pp.87-100.
- Jasper (James M.), *The Art of Moral Protest*, Chicago, University of Chicago Press, 1997.

Johnston (Hank), "Verification and Proof in Frame and Discourse Analysis", in Klandermans (Bert) et Staggenbord (Suzanne), dir., *Methods of Social Movement research*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2002, pp.62-91.

Mathieu (Lilian), "Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux", *Revue Française de Science Politique*, n°52 (1), 2002, pp.75-100.

Mauger (Gérard), *Les jeunes en France. Etat des recherches*, Paris, la documentation française, 1994.

McAdam (Doug), "Pour dépasser l'analyse structurale de l'engagement militant", in Fillieule (Olivier), dir., *Le désengagement militant*, Paris, Belin, 2005, pp.49-74.

McAdam (Doug), *Political Process and the Development of Black Insurgency*, Chicago, University of Chicago Press, 1982.

McCarthy (John D.) et Zald (Mayer N.), "Resource Mobilization and Social Movements : A Partial Theory", *American Journal of Sociology*, n°82 (6), 1977, pp.1212-1241.

Oliver (Pamela E.) et Johnston (Hank), 'What a good idea ! Ideologies and frames in Social Movement Research', *Mobilization*, 2000, n°4 (1), pp.37-54.

Passeron (Jean-Claude), *Le raisonnement sociologique. L'espace non-poppérien du raisonnement naturel*, Paris, Nathan, 1991.

Rotzoll (Kim B.) et Pockrass (Robert M.), "A Petition and its Audience. A Study in Attitude", *Journalism Quarterly*, n°48 (4), 1971, pp.688-694.

Segrestin (Denis), "Les communautés pertinentes de l'action collective. Canevas pour l'étude des fondements sociaux des conflits du travail en France", *Revue Française de Sociologie*, n°21, 1980, pp.171-203).

Silver (Ira), "Constructing 'Social Change' through Philanthropy : Boundary Framing and the Articulation of Vocabularies of Motives for Social Movement Participation", *Sociological Inquiry*, n°67 (4), 1997, pp.488-503.

Smelser (Neil J.), *Theory of Collective Behaviour*, New York, Free Press, 1962

Snow (David A.), Rochford Jr (E. Burke), Worden (Steven K.) et Benford (R.D.), "Frame Alignment Processes, Micromobilization and Movement Participation", *American Sociological Review*, n°51, 08/1986, pp.461-481.

Snow (David) et Benford (Robert), "Ideology, Frame resonance and Participant Mobilization", *International Social Movement research*, 1988, n°1, pp.197-217.

Snow (David) et Benford (Robert), "Master Frames and Cycles of Protest", in Morris (Aldon D.) et Mueller (Carol), dir., *Frontiers in Social Movement Theory*, New haven, Yale University Press, 1992, pp.133-155.

Snow (David) et Oliver (Pamela), « Social Movements and Collective Behaviour : Social Psychological Dimensions and Considerations », in Cook (Karen S.) et alii., dir., *Sociological Perspectives on Social psychology*, Boston, Allyn et Bacon, 1995, pp.571-599.

Steinberg (Marc W.), "Tilting the Frame : Considerations on Collective Action Framing from a Discursive Turn", *Theory and Society*, n°27 (6), déc.1998, p.845-872.

Tuchman (Gaye), "Making News by Doing Work : Routinizing the Unexpected", *American Journal of Sociology*, n°79, 1973, pp.110-131.

Turner (Ralph H.) et Killian (Lewis M.), *Collective Behavior*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1972.